



E/ECA/COE/34/13
AU/STC/FMEPI/EXP/13(I)

Distr. générale
25 février 2015
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts
Trente-quatrième réunion

Union africaine
Comité d'experts
Première réunion

Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration* et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Réunion des comités d'experts
Addis-Abeba, 25-27 mars 2015

L'indice africain de développement social

Mesure de l'exclusion humaine dans une optique de transformation structurelle

Résumé

Malgré une économie en croissance rapide et soutenue depuis deux décennies, l'Afrique n'est pas encore parvenue à transformer ses progrès économiques en progrès sociaux significatifs. Les inégalités restent grandes dans la plupart des pays, faute d'une croissance suffisamment inclusive et équitable pour bénéficier à toutes les tranches de la population. L'exclusion est ainsi devenue un des défis de développement de l'Afrique, et il est largement admis que la transformation du continent ne sera réussie et durable que si elle est inclusive – permettant à chaque individu de profiter de la croissance et de participer au développement socioéconomique de son pays.

L'Indice africain de développement social (IADS) destiné à mesurer l'exclusion en Afrique est proposé en réponse à une demande spéciale des États membres de la Commission économique pour l'Afrique, qui souhaitent disposer d'un outil africain pouvant rendre compte des défis sociaux spécifiques auxquels le continent fait face actuellement, tout en les aidant à concevoir des politiques plus inclusives et plus équitables. Il part du principe fondamental selon lequel le développement social doit se traduire par l'amélioration effective des conditions de vie des populations humaines. Trop souvent l'accent est mis sur la mesure d'éléments contextuels du développement social susceptibles d'avoir un effet sur cette amélioration, tels qu'un renforcement de la prestation des services ou une augmentation des investissements dans les secteurs sociaux.

* Le Comité technique spécialisé remplace la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances et la Conférence des ministres de l'intégration; il réunit les ministres des finances, des affaires monétaires, de la planification économique et de l'intégration.

Traduire ces facteurs contextuels en résultats concrets au niveau individuel n'est cependant pas chose facile. Axé sur la prise en compte de tous les cycles de la vie, l'IADS est destiné à mesurer les incidences des politiques sociales sur l'exclusion humaine dans six domaines clefs : la survie, la santé, l'éducation, l'emploi, un revenu productif et une vie décente. Une de ses caractéristiques principales est qu'il offre des éléments de mesure dans le temps et qu'il peut être différencié par sexe et situation géographique, ce qui permet de rendre compte des types d'exclusion et d'inégalités à l'œuvre au sein des pays ou entre eux.

L'indice a été mis au point pour les États membres de la CEA et en collaboration avec eux en suivant un processus d'intenses consultations en tenant compte des défis sociaux actuels et futurs de l'Afrique. C'est un outil simple et intuitif d'élaboration de politiques dont peuvent se servir les pays africains pour planifier leurs politiques sociales et en améliorer l'efficacité. À ce titre, il devrait renforcer la capacité de l'Afrique de définir diverses mesures susceptibles de contribuer à l'édification de sociétés plus inclusives et plus équitables sur le continent.

En ce sens, l'IADS constitue un instrument efficace permettant aux pays africains de réaliser plus rapidement le développement inclusif et d'établir le programme de la transformation sociale du continent. En tant que mécanisme de suivi, l'indice peut aider à renforcer les engagements régionaux et mondiaux vis-à-vis des instruments de développement social, grâce à des instruments tels que le Cadre de politique sociale pour l'Afrique et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Il s'articule par ailleurs avec les priorités définies dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015, qui accordent une grande importance aux questions d'inégalités et d'exclusion.

Introduction

Le paradoxe de la croissance en Afrique

1. Depuis une dizaine d'années, les pays africains connaissent une croissance économique sans précédent et résistent aux effets de la récession mondiale qui se font sentir dans la plupart des pays du monde. Le continent a enregistré en moyenne 5 % de croissance, certains pays affichant des taux entre 7 % et 11 % du Produit intérieur brut (PIB) ces dernières années. Malgré ces progrès remarquables, le continent n'est pas encore arrivé à transformer ses économies, ni à atteindre le niveau de développement social enregistré dans d'autres régions du monde. De fait la croissance n'a pas été suffisamment inclusive et équitable pour toutes les tranches de la population. Le continent reste sous l'emprise d'inégalités verticales et horizontales tenant à des disparités liées à des facteurs comme le revenu, l'appartenance ethnique, le sexe, l'âge et le handicap. Le chômage s'accroît, surtout parmi les jeunes, tandis que les services sociaux essentiels restent très insuffisants et inaccessibles à de nombreuses personnes de par le continent.

2. Il est largement admis que l'Afrique a pendant longtemps porté son attention sur la croissance économique, dont elle espérait qu'elle améliorerait le développement social. Or le continent est plus que jamais confronté à la difficulté de répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables et les plus exclus au sein de ses populations. La pauvreté reste généralisée dans plusieurs régions, tout comme l'emploi vulnérable, surtout parmi les femmes et les jeunes. En 2012 le chômage des jeunes a atteint des taux de 84,9 % chez les femmes et 70,6 % chez les hommes, un écart qui s'est accentué aux cours des 20 dernières années (Organisation internationale du travail, 2013). Les enfants les plus pauvres en Afrique sont près de deux fois et demie plus exposés à l'insuffisance pondérale que les enfants dans les 20 % de ménages les plus aisés, et dans les ménages les plus pauvres, les jeunes adolescents ont jusqu'à trois fois moins de chances d'être scolarisés que les jeunes adolescents issus des ménages les plus riches (ONU, 2012). De telles inégalités doivent être combattues, car elles sont susceptibles de contrer le développement à long terme. En même temps, l'insuffisance de mécanismes de protection sociale dans de nombreux pays exacerbe l'exclusion des groupes les plus marginalisés de la population. Ces groupes, qui n'ont déjà pas suffisamment accès aux avantages économiques et sociaux, sont aussi plus vulnérables à des chocs extérieurs- ce qui réduit leurs capacités productives et les plonge un peu plus dans la pauvreté et l'exclusion.

3. C'est pourquoi la croissance équitable et inclusive est devenue une priorité de développement urgente pour l'Afrique, et une condition nécessaire à l'édification de sociétés plus viables et plus solidaires. Les moyens techniques font cependant défaut lorsqu'il s'agit de mesurer l'amélioration apportée à la vie des individus par les actions entreprises et les stratégies mises en œuvre. Les interventions politiques basées sur des chiffres globaux ne favorisent pas la prise de décisions optimales, et le manque de données et de mécanismes de suivi appropriés ou leur insuffisance se traduit par des faiblesses dans la formulation des politiques et la planification.

Nécessité d'une transformation structurelle inclusive

4. Le développement social est devenu un élément central du développement économique en Afrique. La nécessité d'une stratégie de croissance inclusive et porteuse de transformation politique a été clairement affirmée par les dirigeants africains (Commission économique pour l'Afrique (CEA), 2013). Ce fait trouve une résonance plus grande dans la perspective l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le nouveau cadre de développement pour l'après-2015, dont la vision repose sur les priorités d'une transformation durable et inclusive.

5. La croissance inclusive est un important moteur de développement social. Lors du Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague en 1995, les dirigeants du monde ont reconnu le rôle crucial à jouer par l'inclusion et l'intégration sociales dans la réalisation d'un développement social durable à l'échelle mondiale. Pour la première fois, la communauté internationale s'est écartée du modèle simple fondé sur les privations à un modèle holistique englobant les questions de pauvreté humaine, d'exclusion sociale et de participation. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue en 2012, les dirigeants du monde ont réaffirmé leur volonté de promouvoir l'intégration sociale par l'édification de sociétés plus solidaires et inclusives¹. De fait, la nécessité de considérer la lutte contre l'exclusion sociale comme un objectif à part entière avait commencé à trouver écho dans la réflexion sur le développement.

6. Au niveau régional, les gouvernements africains sont devenus de plus en plus conscients de l'importance centrale de l'inclusion sociale pour le développement du continent. Cette prise de conscience se reflète dans la Déclaration de Windhoek et dans le Cadre de politique sociale pour l'Afrique de 2008, ce dernier ayant été pour beaucoup dans la promotion des priorités de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en matière de développement social et humain sur l'ensemble du continent. Les pays africains ont également pris des mesures vis-à-vis de questions particulières touchant au développement social, notamment dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Programme d'action de Beijing, du Plan d'action de Ouagadougou, de la Déclaration d'Abuja et du Plan d'action de Madrid sur le vieillissement.

7. La mise en œuvre de ces engagements n'a toutefois pas encore produit les résultats escomptés, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, jusqu'à il y a peu, le défi de l'inclusion sociale et la manière de le relever et de l'incorporer dans les plans et stratégies de développement à l'échelon national n'étaient généralement pas bien appréhendés (CEA, 2009). Deuxièmement, l'inclusion sociale n'a, à ce jour, été explicitement abordée dans aucun des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, les capacités sont restées insuffisantes, et les mécanismes nécessaires pour évaluer l'inclusion sociale en Afrique font défaut, d'où les carences en matière de suivi statistique et de formulation de politiques sociales.

8. C'est pour combler ces lacunes que, dans le cadre du Comité du développement humain et social, les États membres ont demandé à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de mettre au point l'indice africain de développement social (IADS) en tant qu'outil devant permettre de mieux surveiller la croissance sous l'angle de l'inclusion et d'améliorer la capacité des États membres de se doter des politiques et stratégies inclusives adéquates. L'indice répond également aux débats actuels sur le programme de développement mondial et régional pour l'après-2015, dans lesquels il est beaucoup question du rôle de l'inclusion sociale et de l'égalité dans le développement.

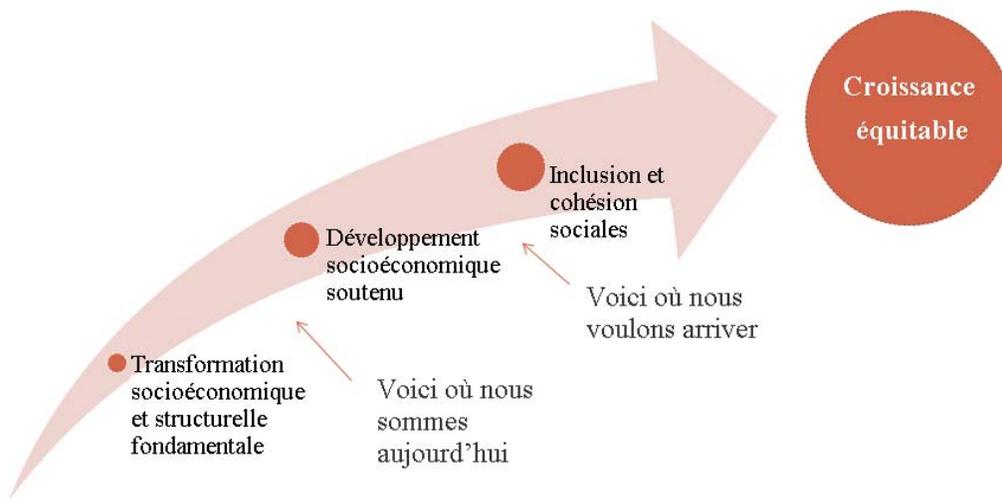
¹ La société inclusive a été définie comme étant « une société pour tous, où chaque individu a des droits, des responsabilités et un rôle actif à jouer », et qui est basée sur les valeurs fondamentales d'équité, d'égalité, de justice sociale et de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Une telle société doit également disposer de mécanismes permettant à ses citoyens de prendre part aux processus décisionnels qui affectent leurs vies et façonnent leur avenir commun (ONU, 1995).

Un nouveau paradigme pour un développement inclusif

9. L'exclusion humaine est un phénomène multidimensionnel dont les contours sont difficiles à définir sans cadre clair permettant de savoir comment elle doit être mesurée et quels aspects qui doivent être couverts dans ce processus. Il est cependant clairement admis que l'exclusion dans une société est susceptible d'empêcher le développement humain et social, si forte soit la croissance économique que connaît cette société. C'est effectivement la situation que connaît le continent, qui affiche une croissance économique soutenue dont il ne parvient pas à assurer une distribution équitable des bienfaits parmi les populations. Pire, les faits montrent que le développement inclusif reste trop lent en Afrique et ses moteurs trop limités pour répondre aux besoins des populations. Il en résulte une plus grande vulnérabilité aux chocs extérieurs – en particulier pour les groupes les plus pauvres de la population. Il est donc crucial de veiller à ce que ces groupes prennent une part active dans le processus de développement, pour accélérer le passage à une croissance plus durable, inclusive et équitable.

Figure 1

De la transformation structurelle fondamentale à une croissance équitable



10. Le peu d'effets transformateurs de la croissance économique sur le développement humain et social a été mis en évidence lors de récents débats d'orientation (CEA 2013). Dans son rapport intitulé « Pour un nouveau partenariat mondial: Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable, Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 », le Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 a recommandé que le nouveau programme soit guidé par la vision « d'éradication, une fois pour toutes, de l'extrême pauvreté dans le contexte du développement durable ». Envisageant le programme de développement pour l'après-2015 comme un programme universel, le groupe a proposé qu'il soit basé sur cinq grandes réorientations transformatrices : a) ne laisser personne de côté, b) placer le développement durable au cœur des débats, c) transformer les économies pour créer des emplois et favoriser un mode de croissance inclusif, d) construire la paix et créer des institutions efficaces, transparentes et responsables pour tous, et e) créer un nouveau partenariat mondial.

11. Ce nouveau modèle se retrouve également dans les initiatives régionales qui ont placé les impératifs de durabilité et d'inclusivité au cœur du programme de développement de l'Afrique, notamment l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 (CEA, 2013). Dans ce contexte, le programme de transformation de l'économie s'articule clairement en quatre processus essentiels et interconnectés: la part déclinante de l'agriculture dans le PIB et l'emploi, l'exode rural et son effet stimulateur sur l'urbanisation, l'essor d'une économie moderne fondée sur l'industrie et les services, et la transition démographique vers des taux de natalité et de mortalité moins élevés, en corrélation avec de meilleures conditions de santé dans les zones développées et urbaines (CEA, 2013b). Il est toutefois admis que les effets de ce processus sur le développement humain et social nécessitent d'être élucidés plus avant.

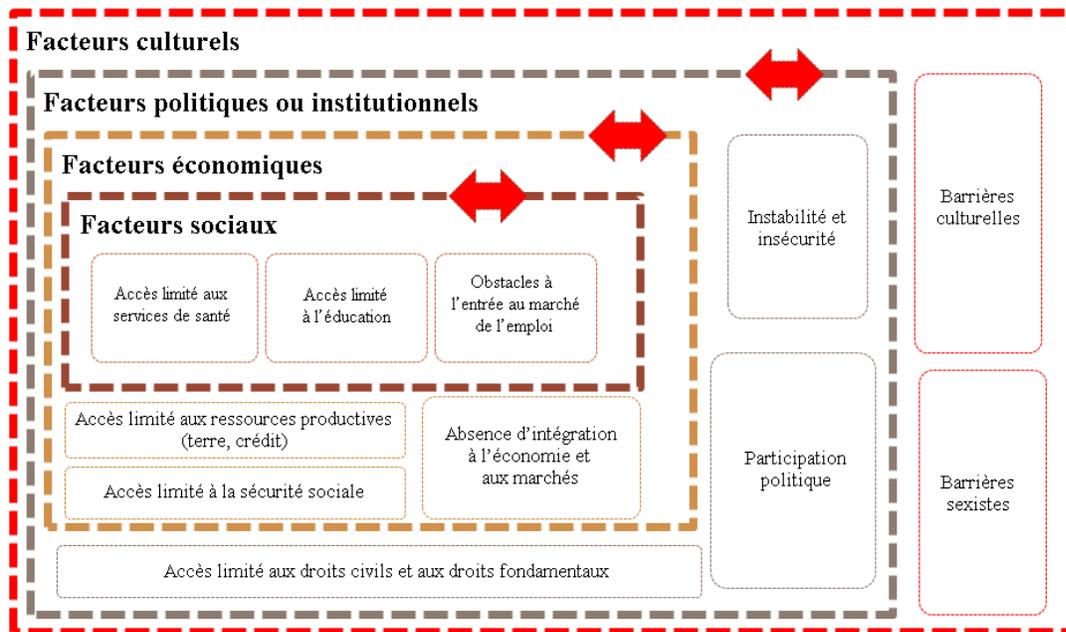
12. Une des composantes essentielles de ce cadre est la nécessité de traiter la question des groupes exclus qui sous-tend le projet de transformation équilibrée. Cela conduira à remédier aux schémas d'exclusion des pays africains à l'aide de politiques élaborées à l'échelon national et infranational. Dans cette optique, la CEA a proposé un nouveau modèle de transformation sociale de l'Afrique dans lequel le développement inclusif est centré sur l'élimination de l'exclusion humaine, celle-ci se définissant comme la résultante d'obstacles économiques, politiques, institutionnels et culturels qui se traduisent par des conditions de vie défavorisées et réduisent la capacité des sociétés et des individus de croître en toute équité et de favoriser la transformation sociale et économique.

Principaux moteurs de l'exclusion humaine

13. L'exclusion est un phénomène structurel auquel il faut remédier d'urgence si l'on veut soutenir la croissance et maintenir la paix. Elle détourne la dynamique du développement, les débouchés économiques et la création d'emplois, l'économie reposant alors sur une base étroite qui la rend très vulnérable aux chocs extérieurs. Outre ses conséquences économiques, l'exclusion, qu'elle repose sur des facteurs liés aux revenus, au sexe, à la situation géographique, à l'ethnie, ou encore sur des facteurs politiques et sociaux, comporte un coût social élevé. De fait, les moteurs d'exclusion sont souvent déterminés par l'interaction d'une série d'éléments contextuels, qu'illustre la figure 2²:

² Pour plus de détails, voir aussi CEA (2014).

Figure 2
Facteurs déterminant l'exclusion



- Les facteurs sociaux comprennent des éléments associés à l'accès aux services sociaux de base, tels que la santé, l'éducation et la sécurité sociale.
- Les facteurs économiques tiennent compte de l'accès aux ressources productives, notamment la terre et le crédit, ainsi que du degré d'intégration à l'économie et aux marchés.
- Les facteurs politico-institutionnels recouvrent les politiques et programmes gouvernementaux destinés spécifiquement à répondre aux situations d'instabilité et d'insécurité, ainsi qu'à assurer la participation politique et à faciliter la jouissance des droits civils et des droits de l'homme.
- Les facteurs culturels définissent en termes d'obstacles culturels et sexistes les normes et le milieu dans lequel vit une personne.

Dans ce cadre, la profondeur de l'exclusion humaine ($IEH^v I$) est définie comme étant une fonction des niveaux de l'exclusion sociale (ES^v), de l'exclusion économique (EE^v), de l'exclusion institutionnelle et politique (EIP^v) et de l'exclusion culturelle (EC^v). La profondeur de l'exclusion humaine en Afrique pourra donc être formulée comme suit:

$$IEH^v I = f(ES^v, EE^v, EIP^v, EC^v)$$

L'Indice africain de développement social

A. Cadre conceptuel

14. Le nouveau paradigme pour un développement inclusif présenté ci-dessus se fonde sur le principe que l'exclusion peut se manifester sous des formes diverses à différentes étapes de la vie d'une personne. Il part de l'idée que le risque d'être exclu n'est pas statique, mais plutôt dynamique, et que les pays doivent définir et appliquer des politiques contre les diverses manifestations de l'exclusion pour aider à réduire les vulnérabilités particulières auxquelles s'exposent les individus tout au long de leur vie.

15. Suivant cette approche de l'exclusion fondée sur le cycle de vie, le premier aspect de la vulnérabilité auquel un individu peut se trouver confronté tout au long de sa vie est celui relatif à la survie, laquelle dépend d'événements se produisant de la conception à la grossesse. La survie d'un enfant durant les 28 premiers jours critiques suivant sa naissance dépend de la prestation de soins de santé adéquats et de la satisfaction des besoins nutritionnels, qui peuvent avoir des effets sur le développement physique et mental de l'enfant durant ses premières années de vie. De fait, la malnutrition infantile résulte en grande partie de facteurs tels qu'une alimentation insuffisante (en quantité et en qualité), un accès limité aux services de santé, à l'eau et à l'hygiène ainsi que des pratiques nutritionnelles inadaptées. De fait, il existe de sérieux indices qui montrent que la malnutrition durant l'enfance a des conséquences irréversibles non seulement sur les résultats scolaires, mais également sur les futures possibilités et aspirations de l'individu dans la vie (CEA, 2013a).

16. À l'âge de six ans, la vulnérabilité à l'exclusion passe de la santé à l'éducation. Les années de formation des enfants (entre 6 et 14 ans), deviennent donc une étape critique de leur développement futur. Ceux qui n'ont pas pu acquérir les compétences de base en calcul et en lecture au cours de ces années seront plus tard désavantagés dans leur vie en ce qui concerne l'accès à un emploi productif ou à des activités génératrices de revenus.

17. La conséquence la plus probable de cet état de fait serait l'inaptitude à trouver un emploi décent et bien rémunéré. C'est sans doute l'aspect le plus difficile de la vulnérabilité qu'un jeune puisse affronter après ses années de formation. Les taux de chômage et de sous-emploi en Afrique augmentent, faute principalement de compétences qui répondent aux exigences du marché de travail (Organisation internationale du travail, 2012b). Or, la contribution qu'un jeune peut apporter à l'économie dépasse son niveau individuel, dans la mesure où la situation d'emploi des jeunes a des effets sur l'ensemble de la société, s'agissant notamment de la stabilité sociopolitique et de l'avenir des générations futures (Pieters, 2013). Ce constat vaut particulièrement pour l'Afrique, dont les pays peuvent tirer parti de leur grand dividende démographique.

18. Le revenu tiré d'un emploi productif acquiert une importance vitale dans la mesure où il assure des moyens de subsistance durables aux individus et à leur famille, en leur permettant de satisfaire leurs besoins élémentaires d'alimentation, d'abris, de services sociaux, etc. Le manque de ces moyens élémentaires est susceptible d'exclure les individus du développement et de la possibilité de partager les bienfaits de la croissance pendant la période la plus productive de leur vie.

19. Enfin, lorsqu'une personne atteint 65 ans, sa capacité de participer aux activités socioéconomiques et d'avoir une vie décente dépend de l'existence d'une couverture efficace en services sanitaires et sociaux, dont le besoin augmente à mesure que la personne vieillit. Bien qu'il

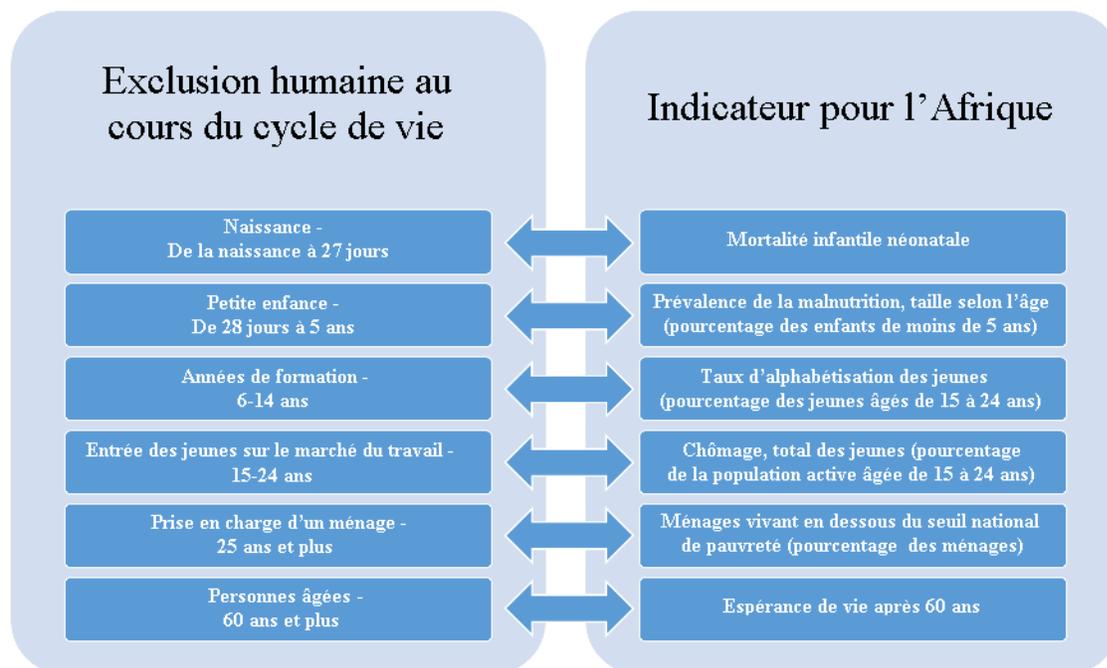
soit très difficile d'évaluer la qualité de vie à partir du nombre d'années vécues, on associe en général l'augmentation de l'espérance de vie après 60 ans au relèvement du niveau de vie.

Tableau 1
L'exclusion durant le cycle de vie

De la naissance à 28 jours	Naissance	Survie
De 28 jours à 5 ans	Petite enfance	Nutrition/santé
Entre 6 et 14 ans	Années de formation	Enseignement de base de qualité
15 ans et plus	Entrée sur le marché du travail	Accès à un emploi productif
25 ans et plus	Vie productive	Mettre le ménage à l'abri de la pauvreté
60 ans et plus	Vieillesse	Vivre décemment comme personne âgée

20. Les six étapes de la vie et les aspects de l'exclusion correspondants illustrés au tableau 1 mettent en évidence les exigences minimales à satisfaire pour permettre aux individus de participer au processus de développement de leur pays ou de leur société. Aux fins de l'application de cette approche de cycle de vie, chaque dimension a été associée à un indicateur qui appréhende mieux les aspects de l'exclusion décrits ci-dessus (figure 3).³

Figure 3
Indicateurs mesurant l'exclusion humaine en Afrique suivant l'approche de cycle de vie



³ Le choix des indicateurs fait suite à un long processus participatif et à de nombreuses consultations avec des experts des États membres. Les fondements méthodologiques de l'Indice africain de développement social (IADS) sont décrits en détail à l'annexe 1

21. La sélection des indicateurs d'exclusion pour la phase des consultations s'est faite en fonction de deux critères principaux: a) disponibilité immédiate de données relatives aux pays africains, provenant si possible de divers échelons de l'administration, et b) préférence donnée aux indicateurs d'effets par rapport aux indicateurs de résultats. À cet égard, il importe de relever que si certaines variables peuvent ne pas donner la pleine mesure de l'exclusion à chaque phase de la vie, elles ont été choisies comme étant les meilleurs indicateurs indirects possibles compte tenu des données et des études empiriques disponibles sur l'exclusion en Afrique.

B. Incidences différentielles d'exclusion sur les femmes et les hommes

22. Dans chaque phase de la vie, les vulnérabilités affectent de diverses manières et dans des mesures différentes les femmes et les filles, d'une part, et les hommes, d'autre part, étant donné que les hommes et les femmes jouent des rôles différents dans la société, jouissent de degrés différents d'accès aux ressources et de contrôle de celles-ci et ont des intérêts et des préoccupations différents qui peuvent déterminer leur chance d'être inclus dans le processus de développement ou d'en être exclus.

23. Certaines de ces différences sont intrinsèques à la différence de sexe, tandis que d'autres résultent de préjugés culturels et des facteurs sociaux. La discrimination sexiste affecte les femmes et les filles tout au long de leur cycle de vie. Les femmes et les jeunes filles assument l'essentiel du fardeau du travail de soins non rémunéré, souffrent plus que les garçons des conséquences d'une éducation tronquée, sont plus susceptibles d'entrer sur le marché du travail informel non qualifié et sont plus souvent victimes d'exploitation, de violence ou de mariage précoce – toutes choses qui risquent de compromettre leur développement futur et leur capacité d'intégrer la société. Les effets peuvent cependant varier d'un aspect à l'autre de l'exclusion et d'une phase à l'autre de la vie. Par exemple, il a été constaté que l'espérance de vie des femmes des pays en développement ayant pu survivre aux premières phases de la vie dans les pays en développement se rapprochait généralement de celle des femmes dans les pays développés et que l'écart était appelé à se réduire à mesure que baissaient les taux de mortalité infantile. Par ailleurs, la malnutrition des enfants se trouve être plus élevée chez les garçons que chez les filles dans la plupart des pays en développement, même si les résultats ne sont pas uniformes dans tous les pays. En Inde, par exemple, les filles risquent la malnutrition plus que les garçons en raison de leur statut social inférieur (Smith et Haddad, 2000).

24. Enfin, le mariage précoce et d'autres pratiques traditionnelles affectent considérablement les résultats scolaires des filles, réduisant ainsi leurs possibilités socioéconomiques et leurs aspirations dans la vie. Ces écarts de résultats – qu'ils tiennent à des facteurs contextuels ou à des différences liées au sexe, doivent être éliminés par des interventions plus ciblées, puisque les politiques qui ne permettent pas d'y remédier adéquatement tendent à perpétuer les inégalités entre les sexes au fil du temps (Hedman, 1996, Commission économique pour l'Europe, 2010).

C. Exclusion en zones urbaines et rurales

25. Les modes d'exclusion sont également influencés par la situation géographique du lieu où la personne naît et vit. Les personnes vivant dans les zones rurales se retrouvent souvent privées aussi bien de l'infrastructure sociale et économique minimale – n'ayant notamment qu'un accès limité aux services sociaux de base (éducation, santé et assainissement) – que des possibilités d'emplois décents – qui leur permettraient de réaliser pleinement leur potentiel. Des résultats de recherche récents montrent également des taux de pauvreté rurale élevés en Afrique (CEA et coll., 2014b). Dans le même temps, les villes africaines sont de plus en plus confrontées à des problèmes – tels

que la congestion urbaine, les risques environnementaux et de santé, l'insuffisance des infrastructures, la fragmentation sociale, l'accès limité à la terre, ainsi qu'une compétition accrue, qui pourraient priver les travailleurs non qualifiés d'opportunités sociales et économiques.

26. L'IADS a pour objectif de s'attaquer à ces incidences différentielles de l'exclusion fondée sur le sexe et la situation géographique en aidant à appréhender des inégalités au sein des pays et des groupes sociaux qui ne seraient pas autrement prises en compte. La considération de ces différences devrait guider et améliorer le ciblage des politiques et les processus de planification du développement au niveau local et sur différents groupes de population.

Stratégie pour la mise en œuvre de l'Indice africain de développement social

27. Des équipes nationales de mise en œuvre ont été constituées dans chaque pays appliquant l'Indice. Leurs membres proviennent d'institutions gouvernementales clefs, dont les ministères en charge de la planification et des services sociaux et les bureaux de statistique nationaux qui, sous la direction des ministères chargés des affaires économiques et des finances, mettent en œuvre l'Indice. Cinq pays (Cameroun, Kenya, Maroc, Sénégal et Zambie) essaient actuellement l'outil, et une phase de déploiement a été lancée en 2014. Des rapports nationaux et sous-régionaux devraient être régulièrement produits, selon la disponibilité de statistiques actualisées et d'informations pertinentes dans chaque pays.

28. Le projet comprend également une forte composante de renforcement des capacités, les membres des équipes nationales de mise en œuvre étant formés aux fondements méthodologiques et à l'utilisation de l'outil, avant de pouvoir traiter les résultats et les données de pays. À cet égard, l'IADS non seulement fournit un outil pratique pour mesurer l'exclusion humaine au fil du temps, mais il renforce aussi les capacités nationales pour rendre cet outil durable.

Analyse comparative de trois indices internationaux: l'Indice africain de développement social, l'Indice de développement humain et l'Indice de pauvreté multidimensionnelle

Une des questions qui revient souvent dans les milieux du développement en Afrique et au-delà est : pourquoi un autre indice? L'on s'est efforcé de répondre à cette question - en essayant de mettre en évidence la valeur ajoutée que l'IADS peut apporter par rapport aux deux autres mesures composites qui sont l'indice de développement humain et l'indice de pauvreté multidimensionnelle. Voici quelques éléments qui soulignent les traits les plus caractéristiques et les avantages comparatifs de chacun de ces indices.

L'Indice de développement humain (1990)

L'Indice de développement humain (IDH) classe les pays du monde en fonction de leurs ressources matérielles, de santé et d'éducation. Mis au point pour la première fois en 1990 par le Programme des Nations Unies pour le développement, il est aujourd'hui considéré par certains comme obsolète et trop étroit pour rendre compte des spécificités de chaque pays et de la nature multidimensionnelle du développement humain. L'IDH a connu une forte popularité au cours des quelques deux dernières décennies, principalement en raison de son approche simple et intuitive du développement et de la possibilité qu'il offre de classer les pays en utilisant des données normalisées et facilement comparables. Cependant, l'un des principaux inconvénients de l'indice est son incapacité d'appréhender les inégalités au sein des pays et le trop d'importance qu'il accorde au classement.

L'Indice de pauvreté multidimensionnelle (2011)

L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) a été élaboré par l'Oxford Poverty and Human Development Initiative et le Programme des Nations Unies pour le développement en vue de «succéder» à l'IDH. C'est un indice composite qui combine des mesures fondées sur les revenus et d'autres non liées au revenu, suivant une approche lancée par Townsend (1979) et plus tard reprise par Sen (1985). Appliqué jusqu'à présent à 91 pays du monde, il est considéré comme la principale mesure de la mise en œuvre des nouveaux objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015. L'IPM se veut un cadre global, dont les dimensions, les indicateurs et les méthodes d'agrégation peuvent être ajustés pour tenir compte des priorités nationales. Comme l'IDH, il peut servir à étudier des variations dans le temps. Son principal inconvénient, toutefois, pourrait être le grand nombre d'indicateurs qu'il comporte et ses lacunes dans les données, s'agissant en particulier des pays en développement.

L'Indice africain de développement social (2013)

L'Indice africain de développement social (IADS) met fortement l'accent sur l'inclusion humaine tout au long du cycle de vie, inclusion considérée comme une condition essentielle pour assurer un développement durable et équitable. Son étalonnage au regard des défis de développement de l'Afrique le rend apte à appréhender les manifestations spécifiques de l'exclusion que connaissent aujourd'hui les pays africains du fait de leurs processus de transformation. Ses indicateurs ont été choisis sur la base d'intenses consultations avec les États et ses coefficients définis en utilisant des méthodes statistiques robustes (analyse en composantes principales et analyse factorielle). Par ailleurs, l'indice évite d'avoir à établir un seuil critique arbitraire pour définir «les groupes exclus», tout en se fondant sur un score ordinal normalisé de 0 à 1. Le but principal de l'IADS est de mesurer les modes d'inégalités et d'exclusion existants au sein des pays et de différents groupes de la population, afin d'évaluer les politiques sociales nationales et leurs effets sur la réduction de l'exclusion humaine au fil du temps.

Conclusion et voie à suivre

29. Les résultats préliminaires de l'IADS ont mis en évidence la nécessité pour les pays africains de réorienter leur programme de développement afin de s'atteler efficacement à résoudre les questions d'exclusion humaine, en visant les causes structurelles et mécanismes sous-jacents. L'exclusion étant un phénomène multidimensionnel, la meilleure façon d'en comprendre l'étendue, la nature et les causes est d'examiner la vaste gamme de ses aspects et de ses effets tels qu'ils se manifestent dans le cycle de vie (Sen, 2000).

30. Il ne fait pas de doute que l'exclusion est un obstacle majeur au progrès du développement social et humain en Afrique. Il est admis que faute d'une approche plus inclusive du développement et de la croissance, les conditions de vie des gens ne connaîtront qu'une faible amélioration. Il est d'autant plus important de s'attaquer à l'exclusion que celle-ci est génératrice de troubles sociaux et peut gravement compromettre la paix et la stabilité de la région.

31. Aussi l'IADS se présente-t-il, en ses diverses applications, comme un outil essentiel dont les États membres peuvent s'aider pour situer les lacunes dans leurs politiques et prendre les mesures voulues pour assurer la participation de chaque individu au processus de développement. Dans le même temps, on peut utiliser l'IADS pour approfondir l'analyse et la compréhension de l'exclusion humaine, en le décomposant par groupes sociaux et aspects de l'exclusion, ce qui peut aider à situer les principaux facteurs d'exclusion dans chaque pays. En outre, l'application de l'indice au niveau infranational sera essentielle pour relever les inégalités qui se manifestent à l'intérieur du pays,

modifier certaines orientations et placer les stratégies de protection sociale au cœur de la planification nationale et infranationale.

32. En effet, l'objectif de développement inclusif ne peut être atteint simplement en augmentant la taille des économies nationales, mais en repérant ou en créant des opportunités durables qui prennent en considération les droits des individus. Des cadres mondiaux et régionaux tels que le programme de développement pour l'après-2015 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine offrent l'occasion de déplacer l'accent de la croissance à l'intégration des dimensions sociales et à l'inclusion de tous et de chacun dans le processus de développement.

33. L'expérimentation de l'IADS dans cinq pays africains a permis de tester et d'affiner l'outil pour l'adapter aux besoins des États membres. Dans le cadre de la stratégie de suivi, un cadre de cartographie des politiques est actuellement élaboré qui devra servir à définir et à évaluer les effets des politiques sociales sur la réduction de l'exclusion humaine, conformément aux cadres conceptuels et méthodologiques qui sous-tendent l'indice. Cet exercice sera une étape majeure dans l'utilisation de l'IADS pour planifier le développement et bien cibler les politiques. Il assurera également l'indispensable adhésion des États et la participation d'autres acteurs concernés, dont les partenaires au développement, les acteurs non étatiques et les institutions stratégiques régionales s'occupant de la protection sociale et des politiques sociales inclusives.

Références

Atkinson, A., E. Marlier et B. Nolan (2004), « Indicators and Targets for Social Inclusion in the European Union », *Journal of Common Market Studies*, vol. 42(1), pp. 47-75.

Commission de l'Union africaine et Commission économique pour l'Afrique (2013), *Position commune de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015*, Addis-Abeba.

Boelhouwer, J. et I. Stoop. (1999), « Measuring well-being in the Netherlands: The SCP index from 1974 to 1997 », *Social Indicators Research*, 48(1), 51-75.

Commission économique pour l'Afrique (2009), *Renforcement de l'inclusion sociale, de l'égalité des sexes et de la promotion de la santé dans les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique*, Addis- Abeba

Commission économique pour l'Afrique (2012b), « Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique australe 2012 », *Dix-huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique australe*, mars 2012, Port-Louis, Maurice.

_____ (2013), « *Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : Sécurité alimentaire en Afrique: enjeux, défis et enseignements* ». Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement. New York

_____ (2013a), « *Étude sur le coût de la faim en Afrique* », Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial et la Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba.

_____ (2013b), *Tracking progress on macroeconomic and social development in the East-African region 2012-2013: Towards high quality growth and structural transformation in the East African region*, Kigali.

_____ (2014), « The Role of the United Nations Commission for Africa in Advancing Inclusive Economies », *Opportunities Paper presented at the Africa Forum on Inclusive Economies*, Nairobi, Kenya, 8 et 9 décembre 2014.

Commission économique pour l'Europe et l'Institut de la Banque mondiale (2010), *Établissement de statistiques différenciées selon le sexe: un outil pratique*, Nations Unies, Genève.

Hedman, B, F. Perucci et P. Sundstroem (1996), *Engendering Statistics. A Tool for Change*, Statistics Sweden.

Organisation internationale du travail (2012b), *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*, Organisation internationale du travail, Genève.

Organisation internationale du travail (2013), *Tendances mondiales de l'emploi 2013: Surmonter une nouvelle crise de l'emploi*. Organisation internationale du travail, Genève.

Mo Ibrahim Foundation, *2012 Ibrahim Index of African Governance, Data Report*, Mo Ibrahim Foundation, Londres.

PIETERS, J. (2013), *Youth Employment in Developing Countries*. Background Paper, Institute for the Study of Labor.

Saltelli, A, M. Nardo, M. Saisana, et S. Tarantola (2004), « Composite indicators - The controversy and the way forward », *OECD World Forum on Key Indicators*, Palerme, 10-13 novembre.

Smith, C. L, et L. Haddad (2000), « Explaining malnutrition in developing countries: A cross-country analysis », Institut international de recherches sur les politiques alimentaires , Washington.

Nations Unies (1995), Sommet mondial sur le développement social, Document final, Copenhague, Danemark.

Nations Unies (2010), *Analyzing and Measuring Social Inclusion in a Global Context*, Département des affaires économiques et sociales. New York.

Programme des Nations Unies pour le développement (1990), *Rapport sur le développement humain*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.

Vyas, S. et L. Kumaranayake (2006), « Constructing socioeconomic status indices: How to use principal components analysis », *Advance Access Publication*, vol. 9, 459-468.

Organisation mondiale de la santé (2002), *Rapport sur la santé dans le monde 2002: Réduire les risques et promouvoir une vie saine*. Accessible à l'adresse:
http://www.who.int/whr/2002/en/whr02_fr.pdf.